

BIQUE

V. Perrault

ent la DERMATOLOGIE, ns les hopitaux de Paris, en faisant la découverte s de la peau.

abri de tous les préjugés et du public, surtout en bien dit le Dr D. Marsil, 1883, que celui-ci ait été Hebfa, Kopsy, Cazenave, e public. Les charlatans ic, guérir toutes les ma-

aux du Dr V. Per- re, et qui sont au nombre u'il s'agit de guérir. On umanisme, la teigne, les elles, ne sauraient être s maladies des propriétés cins essaient ces savons, me les savants auxquels

ADICINAUX

Pour la grosse gorge (goitre).....25c Désinfectant.....25c Pour le rifle.....25c Pour les crevasses.....25c Pour embellir la peau, 5 cts

MACIENS

acrisse

SSELLE

de faire place

Cie.,

JULIEN,

Pompes Funébres

Ottawa,

enecal.

ANOS,

DE TORONTO.

ACILES.

SON,

Pacifique

ailway) de chaque leaud du Manitoba, à

RE

faite aux achete rs qui accordée à de certaines ons d'établissement

es et numérotées, dan à des conditions avan- diement leur culture.

T: balance en cinq pale- d'avance.

de les cultiver recevront ment est fait en entier, par les terres concédées, r au pair, avec l'intérêt, que de Montréal, Mont-

a obtenir des informa- TAVISH, commissaire

WATER, Secrétaire.

ABONNEMENT Payable d'avance, par an.....\$3. do do quatre mois..... 1.00 do do un mois..... 0.25 Edt. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES Première insertion, par ligne... \$0.10 Tous les jours..... 0.05 Trois fois par semaine..... 0.06 Une fois la semaine..... 0.08 A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 7 Juillet 1884

QUESTIONS DU JOUR

OPÉRATIONS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Les opérations des compagnies d'assurance contre l'incendie, pendant l'année 1883 ont été beaucoup plus considérables que celles des années précédentes, ce qui démontre que nous comprenons de plus en plus l'importance, la nécessité même pour ceux qui le peuvent, d'assurer leurs propriétés. Cette sage mesure de prudence s'impose d'autant plus aux habitants du Canada, dans les villes surtout, que malheureusement notre pays a plus que sa part, dans le nombre des incendies qui dévastent les différents pays.

D'après le rapport officiel des compagnies d'assurance pour 1883, les compagnies britanniques l'emportent de beaucoup sur les autres par le nombre et l'importance de leurs opérations au Canada.

Le chiffre net des risques actuels sont comme suit :

Table with 2 columns: Compagnies, Sommes. Includes Canadian, British, and American companies.

Les pertes encourues par les compagnies pendant l'année dernière se répartissent comme suit :

Table with 2 columns: Compagnies, Sommes. Similar to the previous table.

L'excédant des primes perçues sur les pertes subies, s'élève à la somme considérable de \$1,576,017, et près d'un million de cet excédant de gain se trouve être le partage des compagnies anglaises, ce qui n'a rien d'étonnant, il est vrai, puisque ce sont elles qui font le plus d'affaires, mais n'y aurait-il pas moyen de faire en sorte qu'il en restât plus au pays? C'est une question que nous donnons à étudier ceux qui s'occupent d'assurances et particulièrement aux intéressés et aux promoteurs de compagnies canadiennes. Quoiqu'il en soit nous espérons que le nombre de ceux qui se font assurer augmentera encore pendant cette année. Ceux qui désirent faire assurer leurs propriétés mobilières et immobilières et qui ont des doutes sur la sécurité des compagnies en opération dans la Péninsule peuvent bannir ces doutes, ils n'ont rien à craindre; la loi canadienne concernant les garanties et les inspections des associations d'assurance contre le feu est très prudente et très sage, les compagnies sont sages, honorables et se hâtent de régler les réclamations, on peut dire sans contestation, car d'après le rapport il n'y a en pres que pas qui sont conte-tées.

Toutes ces considérations donnent aux assurés une garantie qu'au cas de pertes par l'incendie, ils ne seront pas frustrés de leurs droits.

MARQUES DE COMMERCE

Ceux qui s'occupent spécialement de la question, difficile et compliquée autant qu'importante des marques de commerce savent que notre loi canadienne de 1879 contient une disposition jusque là inconnue de la législation sur la matière, savoir — la création de la marque de commerce générale (clause 9).

L'utilité de cette innovation, qui n'est pas encore parfaitement comprise de tous, commence à se faire sentir en Europe. Le haut commerce français agit la question et fait instance auprès de l'administration pour parer aux inconvénients de la pratique suivie jusqu'à ce jour dans tous les pays. Le Canada aura en l'honneur d'être le premier à avoir réglé ce point.

Voici ce que nous lisons dans le "Bulletin de l'Union des Fabricants" (No 1 de la onzième année, récemment publié): "Enfin, nous sommes aujourd'hui en instance auprès du ministère de l'Intérieur pour obtenir une réforme des usages en vigueur au sujet du dépôt des vignettes et dessins. C'est là une question fort délicate et sur laquelle nous vous devons quelques explications. Aux termes de la loi de 1857, le dessin créé par un fabricant pour lui servir de marque et déposé comme tel ne peut être revendiqué que pour le genre d'industrie pour lequel il a été réservé; il en résulte qu'une autre branche de commerce peut s'en emparer, de sorte que si le créateur de ce dessin veut élever le cri de son exploitation et opérer, par exemple, comme les grands magasins du Louvre et du Bon Marché, sur une nouvelle classe de marchandises, ouvrir, comme on dit, un nouveau rayon, il peut se trouver dans l'impossibilité d'employer la marque générale parce qu'un autre l'a préalablement déposée pour cette même nature de marchandises. Ce mode d'opérer offre en outre, en tout état de cause l'avantage d'empêcher qu'une industrie de bas étage n'avilisse les vignettes et dessins adoptés comme marques et n'attire sur ces marques la défaveur d'une partie de la clientèle."

Précisément, et c'est pour obtenir ces avantages et parer à ces inconvénients que notre loi de 1879 a constitué d'une façon simple, pratique et complète la marque de commerce générale, distinguée de la marque de commerce spéciale ne s'appliquant qu'à un genre particulier de marchandises: les deux sont nécessaires et ne doivent point être confondues. Les marques de commerce générales sont aux négociants ce que les armoiries sont à la noblesse.

(La Minerve.)

PETITES NOTES

M. Walsh, secrétaire privé de l'honorable M. Costigan, est de retour à Ottawa.

On évalue à 250 le nombre des personnes qui se trouvent sans asile par suite du feu à Lachine.

Il y a un grand feu qui ravage les terres à bois de la seigneurie du séminaire de Québec qui s'étend de Saint-Joachim à la Baie Saint-Paul. On évalue à \$50,000 les pertes du séminaire, et le feu ravage toujours.

M. Alexandre Buntin a été condamné par le magistrat de police Dugas, de Montréal, à subir son procès devant la Cour du banc de la Reine, sur la poursuite de M. Davis, surintendant du chemin de fer du Nord. L'accusation est que M. Buntin aurait profité de sa position de directeur de la banque d'Echange pour retirer, de préférence à d'autres créanciers, des sommes d'argent de cette institution.

On annonce la mort du général russe Todleben, à l'âge de 86 ans. C'est ce soldat distingué qui, en 1854, lors de la guerre de Crimée, fortifia Sébastopol. Sous le feu continu des armées alliées, il parvint à convertir en une place forte cette ville jusqu'alors ouverte.

Et, pendant un an, les armées corréennes de la France, d'Angleterre, de Turquie et de Sardaigne durent en faire le siège. Dans la dernière guerre turco-russe, c'est lui qui parvint à réduire Osman Pacha devant Plevna.

Le montant perçu par le Grand-Tronc pendant la semaine finissant le 28 juin 1884, est de \$338,753 dont \$202,420 pour transport du fret et \$136,333 pour transport de passagers.

L'état de compte pour la semaine correspondante l'année dernière accuse un montant de perception de \$373,092. Les montants additionnés pour les 26 premières semaines de cette année donnent \$7,968,603, ce qui montre une diminution de \$1,093,876 sur l'année dernière, même période.

On lit dans la Minerve :

Le sénateur Skead, d'Ottawa, est mort samedi, après une courte maladie. C'est une grande perte pour cette ville dont il était l'un des citoyens les plus importants. Il a joué un rôle utile au Sénat. Le parti conservateur avait en lui un ami sincère et intelligent. C'était un lutteur qu'on était toujours sûr de trouver au premier rang.

Doué de vues larges et généreuses, M. Skead était populaire dans toutes les classes, estimé des catholiques tout comme des protestants. Les Canadiens français perdent en lui un homme qui ne leur a jamais ménagé ses sympathies. Ses funérailles ont lieu aujourd'hui.

Nous apprenons avec regret la mort, arrivée ce matin, de M. Pierre Dufour à l'âge de 76 ans. M. Dufour était un des plus anciens citoyens de la ville d'Ottawa, étant venu s'établir à Bytown en 1827. M. Dufour fut toujours un citoyen utile et dévoué; il fut capitaine des pompiers de Rideau qui rendirent tant de services avant l'introduction de l'eau dans la ville. Il fut aussi un des fondateurs de la Saint-Vincent de Paul et de la Saint-Jean Baptiste, commissaire d'école. M. Dufour a succombé à la paralysie qui l'a frappé jeudi; il laisse une épouse et huit enfants, et emporte dans la tombe les regrets d'un grand nombre de parents et d'amis.

COURRIER DE HULL

—Le Révd. Père Gauthier a lu la liste du support. D'après ce que l'on peut voir, les citoyens de cette ville se sont dignement acquittés de leur devoir, ce qui est une preuve de leur générosité et de leur esprit de foi.

—Il devait y avoir un terme de la cour du Magistrat, la semaine dernière, mais comme il y avait doute si la Cour devait siéger ou non, vu que c'est maintenant le temps de la vacance, la Cour a été immédiatement ajournée au premier de septembre prochain.

—Nos travailleurs n'ont pas le droit de se plaindre, car, depuis le printemps, les diverses scieries des Chaudières n'ont pas arrêté un heure, si ce n'est pour la fête de la Confédération, et les gages sont bons.

QU'EN FERONS-NOUS?

On pourrait écrire un chapitre intéressant sur les différents moyens que l'on emploie pour soulager les maladies. On pourrait citer des cas nombreux d'amputation d'orteils pour se débarrasser des cors; c'est un remède radical, bien sûr, mais qu'on hésite à adopter. Le sage emploie un moyen plus doux et plus sûr en se servant de l'extrimateur sans douleur des cors de Putnam. Il ne faillit jamais, agit sans causer de douleur et coûte peu. Soyez en garde contre les contre-façons dangereuses. Sûr, inoffensif et sans douleur. Polson & Cie., propriétaires, Kingston, Ont.

La soirée de variétés donnée, hier soir, à la salle Sainte-Anne par le professeur Luproil, a eu un succès complet. La salle était remplie.

B. G.

Messieurs, Nous offrons en vente quarante douzaines de chemises en couleur (tout toile) à \$1.10 la pièce. Le prix régulier est de \$2.00. C'est le plus grand avantage qui ait jamais été offert en fait de chemises. Chemises blanches à \$1.00, dont le prix était de \$1.50.

Nous offrons ces chemises à meilleur marché que les prix de la manufacture.

Sous-vêtements de tous les prix, depuis 25 centimes et plus.

Conditions comptant. UN SEUL PRIX.

BRYSON, GRAHAM & Cie., 152 et 154, rue Sparks.

R. J. DEVLIN.

AU CLERGE OTTAWA PLATING WORKS

Toute espèce d'ornements d'église, tels que VASES, CALICES, PATÈNES, CIBOIRES, CRUCIFIX, OSTENSOIRS, BURETTES, ENCENSOIRS, CHANDELIERS, Et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboures dorés au vermeil, une spécialité.

Le seul établissement de ce genre à Ottawa J. F. GARROW, 170, RUE SPARKS

Ottawa, 29 janvier 1883. A. PHILIPPE E. PANET, L. B. Solliciteur, Procureur, Notaire, etc

BUREAU: Coin des Rues RIDEAU ET SUSSEX, OTTAWA.

Entrée sur la rue SUSSEX. 1er juin 1883.

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention

Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont.

B. P.—Boîte 68, 24 Fév 1883

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 Juin 1884.

BAZAR DES CHAUDIERES

Au Bénéfice de la Nouvelle Église SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le bazar s'ouvrira, ce soir, et se continuera pendant trois semaines, à l'ancienne Chapelle St. Jean-Baptiste

LA MUSIQUE DE STE ANNE LA MUSIQUE DE HULL LA MUSIQUE ST JEAN-BAPTISTE

Joueront au bazar, ce soir, et en diverses autres circonstances pendant la durée du bazar.

Un autre scrutin a été ouvert au bazar de St Jean-Baptiste pour connaître le plus populaire des trois propriétaires de scieries suivants: MM. Eddy, Bronson et Pattee.

30 juin 10 ins.

UNE OCCASION

Le public d'Ottawa fera-t-il bien de profiter des réductions suivantes dans les prix des Chapeaux en Paille:

Sur tous les chapeaux en paille pour hommes, 20 pour cent.

Sur tous les chapeaux en paille pour enfants, 33 1/2 pour cent.

Il y a aussi plusieurs petits lots qui ont été réduits à 50 pour cent.

Cette réduction n'est faite que pour les achats au comptant.

R. J. DEVLIN.

HEWWOOD & Cie., 19 Park Place, New York.

1 juillet 1884

JOS. SENECALE, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

COIN DES RUES York et Dalhousie, OTTAWA.

CERUVEL GLACIÈRE Pour conserver les corps en été, fourni gratis.

GRAND Magasin de Meubles DE L. GRATTON,

Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons

Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRES MODERES.

1er Oct. 1883

Chaises et Verandas

LE CHOIX LE PLUS NOUVEAU

CHAISES POUR VERANDAS

SE TROUVE AUX MAGASIN PALAIS DE MEUBLES, 33 RUE RIDEAU.

JACOB GRATT.

VENTE A L'ENCAU D'UN AMEUBLEMENT

ET FETS DE MAISON DE VALEUR

J'ai reçu instruction de vendre à l'encan, MARDI, 8 Juillet à 10.30 du matin.

Au No 375, RUE DALY

Tous les effets de ménage consistant en un bel ameublement de salon en noyer noir, rideaux en point et en damas, tapis de Bruxelles et autres, poêles, lustres, lampes, cadres, gravures, table à manger en mahogany, (à extension) buffet, chaises, lampe de passage; le contenu de quatre chambres à coucher, bureaux, lavabos, poêles et ustensiles de cuisine, etc.

Vente, Mardi 8 Juillet, à 10.30 du matin. Condition Comptant. sans Réserve. A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine.

MENAGE A VENDRE Sera rendu par encan, le 21 courant, ou à vent: privé, au gré des acheteurs d'ici à cette date, un ameublement de maison complet, au numéro 401, rue St Patrice.

L'ameublement de salon est couvert en velours; parmi les autres articles il y a une magnifique glacière, un bain, poêles de passage, de cuisine, vaisselle, ferblanteries, etc. Les effets seront visibles à toute heure de la journée, chez madame Groleau, 401 St Patrice, Ottawa.

VER SOLITAIRE Un éminent savant allemand a récemment découvert un "spécifique certain" extrait d'une racine, contre le ver solitaire.

Le remède est agréable à prendre et n'affaiblit pas le patient, mais il a un effet magique sur le Ver Solitaire qui se détache de sa victime et passe facilement et tout entier, avec la tête, et étant encore en vie.

Un seul médecin s'en est servi dans plus de 400 cas, sans qu'il ait manqué une seule fois de prod'ire son effet. Succès garanti, on n'exige aucun paiement avant que le ver ne soit sorti tout entier. Envoyez votre remède et vous recevrez une circulaire donnant les conditions.

HEWWOOD & Cie., 19 Park Place, New York. 1 juillet 1884